

# Préparer un Certificat Universitaire en Droit canonique

*3 spécialisations :*



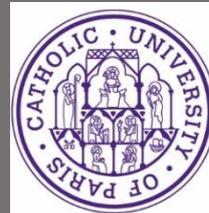
Officialité



Chancellerie et administration des biens ecclésiastique



Vie consacrée



**ICP**

FACULTÉ  
DE DROIT CANONIQUE

---

## Contacts

Doyen : **Prof. Ludovic Danto**

Vice-Doyen et directeur du 2<sup>ème</sup> cycle :

**M. l'Abbé Cédric Burgun**

Délégué pour les certificats :

**M. l'Abbé Albert Jacquemin**

Secrétariat du Doyen et chargée de mission : **Mme Cécile Madeddu**

00 (0)1 44 39 52 82 – [droit.canonique@icp.fr](mailto:droit.canonique@icp.fr)

Secrétariat des études : **Mme Juliana Duval**

+33 (0)1 70 64 29 78 - [etudes.droit.canonique@icp.fr](mailto:etudes.droit.canonique@icp.fr)

## Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Contacts .....  | 2  |
| Un Certificat Universitaire en Droit canonique : un diplôme spécialisé pour qui ? Pour quoi ? .....                           | 3  |
| Objectifs .....   | 3  |
| Composition d'un diplôme .....  | 3  |
| Conditions d'admission .....  | 3  |
| Durée .....   | 3  |
| 3 spécialisations pour des missions ecclésiales distinctes : .....  | 3  |
| Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « Officialité » .....  | 3  |
| Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « Chancellerie et administration des biens ecclésiastiques » ..... | 3  |
| Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « Vie consacrée » .....  | 4  |
| Focus sur le stage pour deux spécialisations (Officialité et Chancellerie) .....  | 4  |
| Informations pratiques .....  | 5  |
| Comment s'inscrire ? .....  | 5  |
| Tarifs .....  | 5  |
| Programme 2021-2022 .....   | 6  |
| Emploi du temps du semestre 1 .....   | 6  |
| Emploi du temps du semestre 2 .....   | 6  |
| Description des enseignements 2021-2022 .....   | 7  |
| Congrès international : 13 – 16 septembre 2022 .....  | 10 |

# Un Certificat Universitaire en Droit canonique : un diplôme spécialisé pour qui ? Pour quoi ?

## Objectifs

Les certificats valident des formations courtes spécialisées (8 matières). Ils permettent d'acquérir un semestre 1 degré de connaissance universitaire des institutions ecclésiales et du Droit canonique. Ces formations sont proposées en présentiel ou en distanciel.

## Composition d'un diplôme

Le Certificat Universitaire en Droit canonique propose trois spécialisations, chacune étant composée de 8 cours et d'un stage ou examen final.

## Conditions d'admission

L'étudiant doit avoir obtenu le Baccalauréat du Second Degré (civil) et avoir effectué un parcours dans l'enseignement supérieur (ou une validation des acquis de l'expérience).

## Durée

Le cursus se déploie sur deux années académiques (2 matières par semestre), avec une possibilité d'adaptation.

## 3 spécialisations pour des missions ecclésiales distinctes :

### Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « Officialité »



Les tribunaux ecclésiastiques, en France comme à l'étranger, s'occupent d'un nombre croissant de procès, notamment les procédures de nullités de mariage. Leurs besoins en personnel qualifié augmentent : plusieurs missions sont accessibles grâce à ce certificat reconnu par les officialités.

#### 8 matières et un stage (36h) :

- Introduction au Droit canonique
- Droit canonique du mariage 1
- Jurisprudence canonique matrimoniale
- Procédure canonique 1
- Procédure canonique 2
- Droit pénal général
- Droit canonique du mariage 2
- Un cours au choix :
  - o Médecine (cours en présentiel)
  - o Droit canonique pénal spécial et Droit de la pénitence

### Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « Chancellerie et administration des biens ecclésiastiques »



Ce certificat traite tout particulièrement de questions de gouvernance : les évêques et leurs services diocésains sont de plus en plus confrontés à des questions pastorales complexes, pour lesquelles le Droit canonique est un précieux outil pratique et de discernement. Certains services diocésains doivent aussi veiller à la légalité canonique de leurs décisions. Une telle formation donne une première qualification pour rendre service dans l'Église.

*A partir de cette année, nous proposons une option « Droit canonique du mariage » pour ceux qui ont en charge un bureau des mariages.*

#### 8 matières et un stage dans un service diocésain ou interdiocésain (36h) :

- Introduction au Droit canonique
- Organisation des églises particulières
- Normes générales
- Droit civil et canonique des biens
- Introduction aux droits français et européen des religions<sup>1</sup>
- Gouvernement, offices et ministères sacrés
- Droit canonique des personnes physiques
- Droit canonique des personnes juridiques

En option supplémentaire pour ceux qui le souhaitent :

- Droit canonique du mariage 1 (Option complémentaire)

<sup>1</sup> Ancien titre : « Libertés religieuses, laïcité en Droit français et Droit européen »

# Certificat Universitaire en Droit canonique spécialisation « Vie consacrée »



Les communautés religieuses sont aujourd'hui confrontées à des questions canoniques précises : mode de gouvernance, regroupement de maisons ou d'instituts, mutualisation des organismes de formations des membres ou encore de gestion du patrimoine. Le Droit canonique de la vie consacrée offre une véritable expertise en tous ces domaines afin d'aider au mieux le gouvernement des instituts.

## 8 matières et un examen final

- Introduction au Droit canonique
  - Droit canonique de la vie consacrée
  - Droit civil et canonique des biens
  - Introduction aux droits français et européen des religions <sup>2</sup>
  - Gouvernement, offices et ministères sacrés
  - Droit canonique des personnes juridiques
- Et deux cours au choix parmi quatre :
- Droit canonique des personnes physiques
  - Droit liturgique et sacramentaire
  - Droit pénal général
  - Normes générales

## Focus sur le stage pour deux spécialisations (Officialité et Chancellerie)

### Objectifs

Permettre à un étudiant de découvrir la pratique du Droit canonique et par cette expérience, sous la responsabilité conjointe de la Faculté et du maître de stage, de perfectionner ses acquis en vue d'un meilleur service d'Eglise.

### Contenu

- Une période d'observation du service (officialité, chancellerie, bureau des mariages, économat diocésain, service de la Conférence des Evêques de France...)
- Une lecture d'un dossier complet (par exemple, demande de dispense, décret ou décision épiscopale, dossier de nullité de mariage, de Privilège de la foi ...) et rencontre avec le maître de stage pour une présentation du cas et un échange.
- Un temps d'application dans une fonction. Par exemple, notaire en officialité ou notaire de curie.

### Validation

Le stage donne lieu à un rapport rendu par l'étudiant au plus tard à la fin de la session des examens du semestre en cours, ou dans le délai qui aura été décidé.

Le maître de stage aura à remplir une brève évaluation qui sera renvoyée au responsable des stages à la Faculté, signataire de la convention.

### Questions pratiques

- L'étudiant se charge de la recherche du lieu de stage (la Faculté peut éventuellement proposer des lieux), d'obtenir son accord et d'établir le projet du contenu du stage.
- Le lieu de stage et le projet doivent être approuvés par la Faculté de Droit canonique ; une convention de stage est signée entre les trois parties.
- Si besoin, la convention peut faire l'objet d'une clause de confidentialité.
- Concrètement, le stage est d'une durée de 36h à répartir en accord entre le stagiaire et l'organisme d'accueil (par exemple 3h hebdomadaires sur un semestre ou une semaine complète) ; la Faculté de Droit canonique étant informée.
- Le stage est non-rémunéré.

<sup>2</sup> Ancien titre : « Libertés religieuses, laïcité en Droit français et Droit européen »

# Informations pratiques

## Comment s'inscrire ?

### Documents demandés :

- *Curriculum vitae*
  - Lettre de motivation
  - Autorisation écrite de son ordinaire pour les clercs, religieux et religieuses.
- Prendre contact avec le secrétariat qui vous enverra un lien pour déposer votre candidature ;
  - Après examen du dossier par le responsable du diplôme, un rendez-vous vous sera proposé (par téléphone ou à la Faculté de Droit canonique).

## Tarifs

Inspirée par la démarche de responsabilité sociale des Universités (RSU), l'opération « **Campus Responsable** » de l'I.C.P. a été lancée en 2013. Elle promeut un environnement de travail propice à la réussite et au développement de l'étudiant. Les actions déjà menées ont été récompensées en 2016 par le Trophée Campus Responsable.

Encouragé à poursuivre ces actions, l'aide de chacun est nécessaire. Aussi tous les étudiants inscrits en cursus auront à verser une contribution de 152 €, indépendamment des frais de scolarité, permettant ainsi la poursuite des efforts de l'I.C.P. pour la valorisation de son patrimoine, la valorisation des personnes et la gestion environnementale.

### Uniquement pour le tarif en deux ans

« **La contribution de vie étudiante et de campus** » (CVEC) est instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018.

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus, par paiement ou exonération.

Obtenez votre attestation en 2 minutes :

- 1- Connectez-vous ou créez-vous un compte sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](http://MesServices.Etudiant.gouv.fr)
- 2- Indiquez votre ville d'études
- 3- Acquiescez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
- 4- Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

| NOMBRE DE PARTS FISCALES | TRANCHES                  |                           |  |  |                 |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|--|--|-----------------|
|                          | Tarif 1                   | Tarif 2                   | Tarif 3  | Tarif 4  | Tarif 5         |
| MOINS DE 4 PARTS         | Plus de 80 000€ par part  | Entre 50 001€ et 80 000€  | Entre 38 001€ et 50 000€                               | Entre 20 001€ et 38 000€   | Jusqu'à 20 000€ |
| 4 PARTS ET PLUS          | Plus de 120 000€ par part | Entre 80 001€ et 120 000€ | Entre 50 001€ et 80 000€<br><i>Etudiants étrangers</i> | Entre 38 001€ et 50 000€<br><i>Etudiants clercs (ou envoyé par une institution ecclésiastique)</i> | Jusqu'à 38 000€ |

|   | TARIF 1 | TARIF 2 | TARIF 3 | TARIF 4 | TARIF 5 | FORMATION CONTINUE |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|--------------------|
| CUDC EN LIGNE OU PRESENTIEL EN 2 ANS PAR AN | 2 280€  | 1 860€  | 1 380€  | 1 060€  | 760€    | 2480€              |
| CUDC EN LIGNE OU PRESENTIEL EN 4 ANS PAR AN | 1 180€  | 970€    | 720€    | 570€    | 400€    | 1300€              |

# Programme 2021-2022

## Emploi du temps du semestre 1

|            | Mercredi | Jeudi   |   | Vendredi  |
|------------|----------|---|---|---|
| Matin      |          | 9h-12h<br><b>Droit canonique et civil des biens @</b><br> <br>Cédric BURGUN   |   | 9h00-11h00<br><b>Droit canonique du Mariage 1 @</b><br> <br>Ludovic Danto |
|            |          |   |   | 11h-12h<br><b>Droit canonique du Mariage 2 @</b><br><br>Ludovic DANTO  |
| Après-midi |          | 14h-16h<br><b>Introduction au Droit canonique @</b><br>  <br>Cédric BURGUN | 14h-16h<br><b>Procédure canonique 2 @</b><br><br>Bruno GONÇALVES | 14h-18h<br><b>Droit de la vie consacrée @</b><br><br>Philippe TOXE<br>(1 vendredi sur 2)  |
|            |          | 15h-17h<br><b>Droit des personnes physiques @</b><br> <br>Cédric BURGUN   |   |   |

## Emploi du temps du semestre 2

|            | Mercredi   | Jeudi  | Vendredi  |
|------------|--|--|---|
| Matin      | 9h-11h<br><b>Droit canonique des personnes juridiques @</b>  <br>Olivier ECHAPPE | 9h-12h<br><b>Introduction au droits français et européen des religions @</b><br> <br>Emmanuel TAWIL<br>3h par semaine pendant 8 semaines | 9h-10h30<br><b>Gouvernement, offices et ministères sacrés @</b>  <br>Emmanuel PETIT |
| Après-midi |  | 14h-16h<br><b>Droit canonique pénal @</b>  <br>Bruno GONÇALVES  |   |
|            |  | 15h-17h<br><b>Jurisprudence canonique matrimoniale @</b><br><br>Christian PAPONAUD  | 16h-18h<br><b>Procédure canonique 1 @</b><br><br>Bruno GONÇALVES   |

# Description des enseignements 2021-2022

Par ordre alphabétique des noms des enseignants :

## **Droit canonique des personnes physiques @**

Cédric BURGUN

Mercredi, 15h - 17h

Semestre 1

Incorporés à l'Église par leur baptême, les fidèles du Christ y sont titulaires d'un ensemble de droits et de devoirs qui leur permettent de participer à la mission de l'Église. Le cours présentera le statut de fidèle et les conditions attachées aux devoirs et droits qui lui reviennent.

15/09 ; 22/09 ; 29/09 ; 06/10 ; 13/10 ; 20/10 ; 03/11 ; 10/11 ; 17/11 ; 24/11 ; 01/12 et 08/12



## **Droit canonique et civil des biens @**

Cédric BURGUN

Jeudi, 9h - 12h

Semestre 1

L'Église et ses différentes institutions, comme personnes juridiques, possèdent un patrimoine. Après en avoir précisé l'origine, l'originalité et la finalité de ces différents patrimoines, nous étudierons le statut canonique des biens et les règles de leur administration selon les différentes personnes juridiques. Nous étudierons également le statut financier de certains membres de l'Église comme les clercs ou les membres d'institut de vie consacrée ou de société de vie apostolique, et nous prendrons également en compte la législation civile relative aux biens.

16/09 ; 23/09 ; 30/09 ; 07/10 ; 14/10 ; 21/10 ; 04/11 ; 18/11 ; 25/11 ; 02/12 ; 09/12 et 16/12



## **Introduction au droit canonique @**

Cédric BURGUN

Jeudi, 14h - 16h

Semestre 1

Dans l'Église catholique deux Codes de Droit canonique sont actuellement en vigueur : l'un s'adresse aux fidèles de l'Église latine et l'autre à ceux des Églises orientales catholiques. Dans ce cours, l'accent sera mis sur le Code du Droit canonique de l'Église latine. Ses fondements, ses sources, son lien avec le Concile Vatican II ainsi que ses caractéristiques, feront ressortir son originalité ainsi que sa distinction d'avec le Droit séculier et des Droits ou des disciplines d'autres confessions chrétiennes ou d'autres religions. Quelques questions de méthodologie du Droit canonique seront également abordées afin de donner des outils pour entrer dans la matière.

16/09 ; 23/09 ; 30/09 ; 07/10 ; 14/10 ; 21/10 ; 04/11 ; 18/11 ; 25/11 ; 02/12 ; 09/12 et 16/12



## **Droit canonique du mariage 1 @**

Ludovic DANTO

Vendredi, 9h - 11h

Semestre 1

Le cours de Droit canonique du mariage 1 présente la conception ecclésiale de l'union matrimoniale. Nous étudierons les conditions de validité du mariage (empêchement, intégrité du consentement et forme de la célébration) et la manière dont le Droit assume l'échec de la vie conjugale (séparation, dissolution, nullité du mariage).

24/09 ; 01/10 ; 08/10 ; 15/10 ; 22/10 ; 05/11 ; 12/11 ; 19/11 ; 24/11 (mercredi) ; 03/12 ; 10/12 et 15/12 (mercredi)



## **Droit canonique du mariage 2 @**

Ludovic DANTO

Vendredi, 11h - 12h

Semestre 1

Le cours se présente de manière interactive et sous la forme d'un séminaire : à partir de la présentation d'articles et/ou de chapitres de livres restitués par des étudiants, les participants approfondissent des éléments de la Doctrine du mariage canonique vus pendant le cours de « Droit canonique du mariage 1 ».

24/09 ; 01/10 ; 08/10 ; 15/10 ; 22/10 ; 05/11 ; 12/11 ; 19/11 ; 24/11 (mercredi) ; 03/12 ; 10/12 et 15/12 (mercredi)



## **Droit canonique des personnes juridiques @**

Olivier ECHAPPE

Mercredi, 9h00 - 11h00

Semestre 2

Dans l'Église, outre les personnes physiques, il y a des personnes morales ou juridiques. Celles-ci appartiennent à sa structure hiérarchique (Siège Apostolique, diocèses, paroisses) ou à sa dimension associative (associations publiques ou privées). Le cours entend éclairer les origines historiques de cette situation, son régime juridique et ses enjeux ecclésiologiques.

19/01 ; 26/01 ; 02/02 ; 09/02 ; 16/02 ; 09/03 ; 16/03 ; 23/03 ; 30/03 ; 06/04 ; 20/04 et 11/05



|  |                           |  |                   |
|--|---------------------------|--|-------------------|
| <p><b>Procédure canonique 1 @</b></p> <p>Après une brève présentation de la diversité et de l'originalité des procédures canoniques, on décrira l'organisation des tribunaux ecclésiastiques et leur fonctionnement, Compte tenu de leur importance numérique, une attention plus particulière sera portée aux procès en déclaration de nullité de mariage notamment du fait des changements initiés par le motu proprio <i>Mitis Iudex</i></p>  | <p>Bruno GONÇALVES</p>    | <p>Jeudi, 16h - 18h</p> <p>20/01 ; 03/02 ; 10/02 ; 17/02 ; 10/03 ; 17/03 ; 24/03 ; 31/03 ; 07/04 ; 21/04 ; 12/05 et 19/05</p> <p></p>  | <p>Semestre 2</p> |
| <p><b>Procédure canonique 2 @</b></p> <p>Alors que la première partie du cours a décrit l'organisation des tribunaux ecclésiastiques et leur fonctionnement, le cours de procédure 2 est consacré au déroulement du procès. Compte tenu de leur importance numérique et de la réforme de ce type de procédure depuis le motu proprio <i>Mitis Iudex Dominus Iesus</i>, une attention plus particulière sera portée aux procès en déclaration de nullité de mariage.</p>  | <p>Bruno GONÇALVES</p>    | <p>Jeudi, 14h - 16h</p> <p>16/09 ; 23/09 ; 30/09 ; 07/10 ; 14/10 ; 21/10 ; 04/11 ; 18/11 ; 02/12 ; 09/12 ; 10/12 (vendredi) et 16/12</p> <p></p>   | <p>Semestre 1</p> |
| <p><b>Droit canonique pénal général @</b></p> <p>Pour garantir les valeurs fondamentales de la communauté ecclésiale, l'autorité de l'Église prévoit des sanctions ecclésiastiques à l'égard de certains actes qui portent gravement atteinte à la communion et aux droits et devoirs des fidèles. Les événements récents de la vie de l'Église et la parution de nouvelles normes spéciales, en attendant la réforme complète et programmée du livre VI, donnent au droit pénal une légitimité renouvelée et indiscutable. Après avoir précisé dans l'introduction la nature particulière du Droit pénal canonique, nous verrons les règles générales concernant l'imputabilité des délits et les différents genres de sanctions.</p> | <p>Bruno GONÇALVES</p>    | <p>Jeudi, 14h - 16h</p> <p>20/01 ; 03/02 ; 10/02 ; 17/02 ; 10/03 ; 17/03 ; 24/03 ; 31/03 ; 07/04 ; 21/04 ; 12/05 et 19/05</p> <p> </p>  | <p>Semestre 2</p> |
| <p><b>Jurisprudence canonique matrimoniale @</b></p> <p>Ce cours est consacré à la jurisprudence canonique en matière d'invalidité du mariage. On portera une attention plus particulière aux chefs de nullité les plus fréquemment soulevés. L'enseignement donné s'appuie principalement sur les sentences du Tribunal de la Rote romaine dont la fonction est de veiller à l'unité de la jurisprudence.</p>   | <p>Christian PAPONAUD</p> | <p>Mercredi, 15h -17h</p> <p>19/01 ; 26/01 ; 02/02 ; 09/02 ; 16/02 ; 09/03 ; 16/03 ; 23/03 ; 30/03 ; 06/04 ; 20/04 et 11/05</p> <p></p>  | <p>Semestre 2</p> |
| <p><b>Gouvernement, offices et ministères sacrés @</b></p> <p>Le gouvernement, les divers offices et ministères sacrés sont au service de l'édification de l'Église et de sa mission. Le droit canonique précise l'articulation entre sacramentalité et autorité et régle les différentes fonctions ecclésiales.</p>   | <p>Emmanuel PETIT</p>     | <p>Vendredi, 9h -10h30</p> <p>21/01 ; 28/01 ; 04/02 ; 11/02 ; 18/02 ; 11/03 ; 25/03 ; 01/04 (jusqu'à 11h) ; 08/04 (jusqu'à 11h) ; 22/04 (jusqu'à 11h) et 13/05</p> <p> </p> | <p>Semestre 2</p> |
| <p><b>Introduction au droit français et européen des religions @</b></p> <p>Le cours aborde tous les aspects du droit français et européen des religions. Après une partie consacrée aux sources applicables (Droit européen des droits de l'homme, droit de l'Union européenne, OSCE, Droit constitutionnel, sources législatives et réglementaires), on envisage le régime général des cultes issu de la loi de 1905. Cela permet de traiter les principales questions (associations culturelles, associations diocésaines, statut des ministres du culte, aumôneries etc) . La troisième partie du cours porte sur les régimes locaux d'Alsace-Moselle et d'Outre-mer.</p>  | <p>Emmanuel TAWIL</p>     | <p>Jeudi, 9h - 12h</p> <p>20/01 ; 27/01 ; 03/02 ; 10/02 ; 17/02 ; 10/03 ; 17/03 et 24/03</p> <p> </p>   | <p>Semestre 2</p> |
| <p><b>Droit de la vie consacrée @</b></p> <p>Le droit prend en compte la vocation à la vie consacrée et sa réalisation en institut ou individuellement. En quoi consiste l'état de « vie consacrée » dans l'Église ? Comment entrer, demeurer dans cet état de vie et éventuellement en sortir ? Quelles sont les structures et les modes de gouvernement des Instituts ? Comment des personnes non consacrées peuvent être associées à ces instituts ? Comment est organisée la collaboration entre les instituts eux-mêmes, avec les Eglises particulières et avec l'Église toute entière ?</p>  | <p>Philippe TOXE</p>      | <p>Vendredi, 14h - 18h</p> <p>24/9 ; 01/10 ; 15/10 ; 05/11 ; 19/11 et 03/12 (un vendredi sur 2)</p> <p></p>  | <p>Semestre 1</p> |

# Calendrier universitaire

## Semestre 1

- Jeudi 9 septembre après-midi (pour les nouveaux étudiants) et vendredi 10 septembre 2021 (pour tous) *Session de rentrée de la Faculté de Droit canonique (célébration facultaire de la messe du Saint-Esprit)*
- Lundi 13 septembre 2021 *Début du 1<sup>er</sup> semestre*
- Mardi 5 octobre 2021, 11h
  - Messe de rentrée, rentrée initiatives étudiantes
- Du samedi 23 octobre 2021 soir au mardi 2 novembre 2021 matin *Vacances de Toussaint*
- Mercredi 11 novembre 2021
  - Férié
- Jeudi 18 novembre 2021 *Rentrée académique et remise de Doctorat honoris causa*
- Mardi 7 décembre 2021, 12h15 *Messe patronale de l'I.C.P.*
- Du samedi 18 décembre 2021 soir au lundi 3 janvier 2022 matin *Vacances de Noël*
- Semaine de révision (pas de cours) : du 3 au 7 janvier 2022
- Semaine d'examens : du 10 au 14 janvier 2022
- Samedi 15 janvier 2022 au soir *Fin du premier semestre*

## Semestre 2

- Lundi 17 janvier 2022 *Début du 2<sup>ème</sup> semestre*
- Jeudi 20 janvier 2022 *Cérémonie des vœux à 18h (célébration facultaire de la messe à 12h15)*
- Mardi 25 janvier 2022, 12h15 *Fête de saint Thomas d'Aquin*
- Du dimanche 20 février 2022 au samedi 26 février 2022 ou lundi 28 février *Voyage d'études facultaire (pas de cours)*
- Du samedi 26 février 2022 au lundi 7 mars 2022 au matin *Vacances d'hiver*
- Du jeudi 14 avril 2022 au lundi 18 avril 2022 *Triduum pascal (pas de cours)*
- 8 avril ou 13 mai (à confirmer). *Cérémonie de remise des diplômes de l'I.C.P.*
- Du samedi 23 avril 2022 au soir au lundi 9 mai 2022 au matin *Vacances de printemps*
- Dimanche 8 mai 2022 *Armistice 1945 (férié)*
- A confirmer *Célébration facultaire de la messe de S. Yves (à confirmer)*
- Jeudi 26 mai 2022 *Ascension (férié)*
- Lundi 6 juin 2022 *Pentecôte (férié)*
- Semaine de révision (pas de cours) : du 23 au 27 mai 2022
- Date limite pour le dépôt des mémoires : vendredi 27 mai 2022
- Semaine d'examens : du 30 mai au 3 juin 2022
- Semaine de soutenance des mémoires : du 20 au 24 mai 2022
- Jeudi 7 juillet au soir *Fin de l'année universitaire I.C.P.*

---

## Congrès international : 13 – 16 septembre 2022

La Faculté de Droit canonique de l'ICP accueille le XVIIe Congrès de la *Consociatio internationalis studio iuris canonici promovendo* rassemblant des chercheurs des cinq continents.

Le thème retenu est « *Personne, droit et justice : la contribution du droit canonique dans l'expérience juridique contemporaine* ».

Programme, informations et inscriptions sur : <http://consociatio.icp.fr>

XVII<sup>e</sup> CONGRES DE LA CONSOCIATIO INTERNATIONALIS STUDIO IURIS CANONICI PROMOVEDO

Paris, 13 au 16 septembre 2022

"PERSONNE, DROIT ET JUSTICE :  
LA CONTRIBUTION DU DROIT CANONIQUE  
DANS L'EXPERIENCE JURIDIQUE CONTEMPORAINE"

Consociatio  ICP

Webinaire

14  
septembre  
2021,  
16h-18h

"La réforme du Livre VI"

avec la participation des Professeurs  
Daniel Ricardo Medina (Buenos Aires), John Renken (Ottawa), Philippe Toxé (Lyon), Andrea D'Auria  
(Urbaniana), Damián Astigueta (Gregorienne), Davide Cito (Sainte Croix).

[Inscription](#)

FR